

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog tenue le 1^{er} mai 2023, lors de laquelle il y avait quorum.

La proclamation suivante a été faite :

Proclamation du mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau

ATTENDU QU'il est impératif de rappeler aux communautés à travers le Canada l'importance de la sécurité solaire;

ATTENDU QUE la surexposition aux rayons UV est l'une des principales causes des mélanomes et des cancers de la peau autres que le mélanome;

ATTENDU QUE le cancer de la peau est le plus fréquent de tous les cancers. Un Canadien sur six né dans les années 1990 aura un cancer de la peau au cours de sa vie;

ATTENDU QUE de nombreuses personnes s'exposent au soleil sans prendre les mesures de précaution nécessaires et ignorent que tout assombrissement de la couleur de la peau, y compris le bronzage, est signe de dommages causés par les rayons UV;

ATTENDU QUE l'auto-examen de la peau devrait être effectué tous les mois car les cancers de la peau sont très faciles à traiter lorsqu'ils sont détectés à un stade précoce;

ATTENDU QUE la Fondation Sauve ta peau se consacre à la lutte contre les cancers de la peau autres que le mélanome et le mélanome oculaire par le biais d'initiatives nationales d'éducation, de plaidoyer et de sensibilisation;

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog proclame le mois de mai 2023 « Mois de la sensibilisation au mélanome et au cancer de la peau ».

Je soussignée, M^e Marie-Pierre Gauthier, greffière de la Ville de Magog, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.

À Magog, le 3 mai 2023.



Greffière – Ville de Magog

